

# Rappel

**Le règlement de copropriété interdit aux automobilistes de rester garés dans l'allée, de jour comme de nuit.**

Les voitures sont juste autorisées à stationner un temps court pour convenances personnelles diverses (déchargement de courses par exemple). Les automobilistes doivent apposer sur le pare-brise un papier avec leur nom et leur adresse pour être contactés en cas de gêne.

De nombreux habitants se plaignent régulièrement des stationnements gênants. **Or, le respect du règlement est aussi un respect d'autrui et permet de maintenir de bonnes relations de voisinage. C'est pourquoi le règlement s'applique à tous sans exception aucune.**

Le Syndic et le C S

# Rappel

**Le règlement de copropriété interdit aux automobilistes de rester garés dans l'allée, de jour comme de nuit.**

Les voitures sont juste autorisées à stationner un temps court pour convenances personnelles diverses (déchargement de courses par exemple). Les automobilistes doivent apposer sur le pare-brise un papier avec leur nom et leur adresse pour être contactés en cas de gêne.

De nombreux habitants se plaignent régulièrement des stationnements gênants. **Or, le respect du règlement est aussi un respect d'autrui et permet de maintenir de bonnes relations de voisinage. C'est pourquoi le règlement s'applique à tous sans exception aucune.**

Le Syndic et le C S